

ORDRE DU JOUR DU 19 mars 2019

Secrétaire de séance : Mme Marlène Renaud

Absent Excusé : M. RONDOT Clément

Absente : Mme Flora Poncet

Ajout à l'ordre du jour : 1) Election de délégués à la CLETC (commission locales d'Evaluation des transferts de charges) suite à la mise en place du régime de la fiscalité professionnelle unique de la CCPR au 01 janvier 2019 et montant des compensations.

2) Compétence eau et assainissement.

- **Election de délégués à la CLETC (commission locales d'Evaluation des transferts de charges) suite à la mise en place du régime de la fiscalité professionnelle unique de la CCPR au 01 janvier 2019 et montant des compensations**

La CCPR a choisi de passer au régime de la fiscalité professionnelle unique depuis le 01 janvier 2019. Pour résumer, tout ce qui est taxe professionnelle est transférée à la CCPR.

Donc au niveau du budget communal, nous n'aurons plus de fiscalité professionnelle (ligne CVAE –cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises- et ligne CFE –cotisation foncière des entreprises-

A la place, la CCPR nous verse un montant compensatoire estimé à 3457 € pour l'année 2019, soit la somme des montants encaissés par la commune en 2018 : CFE 1911 €, CVAE 1022 €, TFNB 86 €, part salaires 438 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné :

Comme titulaire, Mme Maryse Mainier

Comme suppléant, Mme Béatrice Cointet

Le conseil municipal accepte le montant des attributions de compensation pour 2019.

Suite à ce changement de fiscalité, la commune est exonérée la première année de la règle des liens entre la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti.

Nos taux sont TH : 11.03 %, TFB 3.68 %, TFNB 5.15 % . Ils seront revus au moment du budget.

- **Compétence eau et assainissement**

La commune doit délibérer pour le 30 juin 2019 pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement au 01 janvier 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de ces 2 compétences à la CCPR.

- **Destination des coupes 2019**

Le conseil municipal délibère et fixe les coupes comme suit :

plle	Volume m3	Mode de coupe
22	260	Contrat petits bois et gros bois
4	400	Prévente de bois façonnés
7	250	Prévente de bois façonnés
Total	910	

- **Programme de travaux 2019**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2019.

L'exposé de Mme Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux ci-après sous réserve de sous-traiter aux entreprises locales habituelles :

- 4.20 ha de dégagement manuel dans la parcelle 1 (715 €/ha)
- 50 plants dans la parcelle 1 (8.76 € le plan)

- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2019

Investissement : 3 441.00 € HT

- **Motion de soutien à l'ONF**

Projet de motion

Le conseil municipal de LE BIZOT soutient les personnels de l'Office National des Forêts du Doubs. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi à l'avenir de nos villages, de nos écoles...

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal de Le Bizot demande au gouvernement :

- **l'arrêt des suppressions des postes de gardes et d'ouvriers forestiers agissant sur le terrain à l'ONF.**
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

- **Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des forêts en lieu et place de la commune**

Le conseil municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

- **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité
- de choisir, au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur

AUTORISE :

- le Maire à lancer une consultation en vue de la conclusion d'un marché avec l'un des tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur
- le Maire à souscrire un contrat avec une autorité de certification homologuée pour l'obtention d'un certificat électronique
- le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

Pour la télétransmission, il est nécessaire d'avoir un certificat électronique RG2** qui coute 205 € ht à l'ADAT ou 110 € ht à AGEDI. Il est valable 3 ans. (élection municipale l'année prochaine)

Pour la dématérialisation des marchés (obligatoire à partir de 25 000 €), le plus avantageux est la plateforme AGEDI. L'ADAT n'a rien prévu.

Devis AGEDI pack démat (idem que la CCPR) : 370 € ht + certificat électronique 110 € ht = 480 € ht (576 € ttc).

Le conseil municipal valide le devis AGEDI.

- **Indemnités des élus**

La délibération prise en 2017 ne convient pas à la trésorerie car elle fait référence à des décrets de 2016 et de 2017, sinon les montants sont corrects

- Indemnités de Mme le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités du premier adjoint : 2.95 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités de la deuxième adjointe : 2.95 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **Travaux d'investissement 2019**

- barrière la Chapelle (maçonnerie et ferronnerie)
- déplacement poteau incendie la Goulay
- mise en place de pompage sur citerne les Guillemins
- église poutre
- aménagement cœur du village maîtrise œuvre
- passage canadien le repend (fonctionnement 1000 €)
- Borne / flash code église

- **Avancement du dossier « Aménagement du cœur du village »**

Etude réseau de chaleur en cours

Visite de Mme CHABOD Sophie ABF, Aide de la fondation du patrimoine

Réunion participative du 16 mars 2019 : 20 personnes

- **Devis d'entretien annuel de l'orgue**

En accord avec les communes de LE NARBIEF et de LA BOSSE et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le devis de M. CHANON concernant l'entretien annuel de l'orgue de l'église du Bizot montant du devis :

647.20 € (exonéré de TVA). Tarif idem que 2017

Les participations des communes seront les suivantes :

LE BIZOT 50 % = 323.60 €

LE NARBIEF 25 % = 161.80 €

LA BOSSE 25 % = 161.80 €

- **Clôture du service caveau, révision des tarifs du cimetière**

Le législateur a voulu supprimer la concession perpétuelle et il est donc déconseillé de vendre le caveau pour pouvoir récupérer la tombe si la concession n'est pas renouvelée à son échéance.

Mme la trésorière propose :

- De clôturer le service caveau qui était assujetti à la TVA
- De fixer des nouveaux tarifs de concession incluant la location du caveau pour la première fois puis un tarif de renouvellement

Les maires de LA BOSSE et du NARBIEF ont donné leur accord.

Le conseil municipal donne son accord et fixe les tarifs ci-après :

concession initiale		
	30 ans	50 ans
prétombe	1600	1700
caveau 4/6	2400	2500
caveau 6/9	2600	2700
colombarium	900	950
fosse	200	250

renouvellement de concession		
	30 ans	50 ans
prétombe	200	300
caveau 4/6	250	350
caveau 6/9	300	400
colombarium	100	150
fosse	200	250

• **Motion de soutien des services d'urgence de l'Hopital de PONTARLIER**

Le conseil municipal a pris connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des URGENCES du CHI de Haute Comté de Pontarlier, que les administrés de notre commune (ou de notre communauté de communes) peuvent être appelés à fréquenter.

Il décide de s'associer aux légitimes revendications des personnels qui souhaitent fonctionner dans des conditions décentes tant pour eux-mêmes, personnels soignants des urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et de l'Unité Hospitalière de Très Courte Durée, que pour la qualité des soins et la sécurité des patients.

Il prend une motion adressée à l'ARS de Bourgogne Franche-Comté à l'attention de Monsieur Pierre PRIBILLE :

- pour appuyer les revendications du personnel, s'associer aux démarches du maire de Pontarlier, Monsieur Patrick GENRE auprès de l'ARS, afin qu'elle prenne des mesures immédiates, sans attendre le résultat de l'audit, pour donner aux URGENCES du CHI de PONTARLIER les moyens financiers nécessaires afin de renforcer l'organisation du service, en particulier la nuit,
- pour prier Monsieur le Directeur du CHI de Haute-Comté de PONTARLIER de bien vouloir négocier au plus vite les embauches nécessaires afin que les conditions de travail du personnel en souffrance redeviennent normales, de qualité, de sécurité avec un personnel renforcé, soutenu et plus disponible pour les patients.

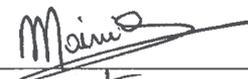
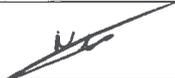
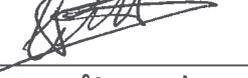
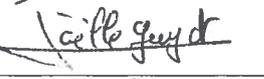
▪ **Affaires diverses :**

- L'arrêté « Sécurité incendie » est validé.
- Site internet
- Saison culturelle (marché nocturne)
- RGPD mail, ADAT rendez vous le 08 avril
- Heures de Fred

• **Compte-rendu de diverses réunions :**

- Débat Le Russey 4 personnes et moi
- Service de renseignement Territorial de Montbéliard
- AG jAHMALV
- Réunion pour le Bail des communaux le 29 mars
- Réunion pour le Budget le 09 avril
- Réunion commission voirie le 26 mars à 17h30
- Réunion Commission des Impôts le 28 mars à 20h30
- Réunion Commission Finance le 30 Mars à 10h00

Fin de séance à 23h00

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MAINIER Maryse		NARBÉY Stéphane	
TAILLARD Olivier		PONCET Flora	Absente
COINTET Béatrice		RENAUD Marlène	
GUYOT Joëlle		RONDOT Clément	Excusé
NANCY Yannick			